



Plainte contre ses avocats

Par **reciprocite**, le **31/07/2012 à 20:09**

Bonsoir, depuis 6 ans, je suis dans une affaire très tentaculaire ou plusieurs dominantes sont représentées. Je suis victime et partie civile. la partie adverse mise en examen, a été renvoyée en correctionnelle, pour faux, usage de faux, escroqueries, son procès a eu lieu l'an passé, j'ai fait appel, hors, je viens d'apprendre non par mes conseils, que un, il n'y a pas eu d'avocats présents car ils (mes) ont demandé un report pour nouveaux faits, je juge a refusé, ils avaient envoyé un confrère à eux pour nous représenter. Hors, il y a eu une deuxième comparution à l'audience du soir, et la personne de mon côté, une nouvelle fois était là !! le prévenu été relaxé. J'ai interjeté appel, et le prochain procès aura lieu dans un mois, hors je viens d'apprendre par mon nouvel avocat que si le parquet n'a pas fait appel, cela va être très difficile pour mon avocat de plaider car pas de forme, même avec des preuves irréfutables. Je précise que je vis sous le seuil de pauvreté depuis 3 ans du aux malversations de la partie adverse. Quand pensez vous, sachant qu'il y a récurrence de faux et usage de faux, aidez moi, merci.